

Votre facture

n°0348 C LTH953 du 31/10/2024
27 000,00 € payable pour le 30/11/2024

À rappeler lors du règlement
 L00216493N/0582912L/0348 C LTH953

Vos références

N° client : L00216493N
 N° dossier : S24133808
 N° TVA intracommunautaire : FR90750635690

Vos contacts

Interlocuteur travaux : ALISSANT Lenaic
 Interlocuteur facture : Estelle KLEIN -
 0388206280 - estelle.klein@services.es.fr

REDUCIO

Pour le compte de Lilly France
 5 RUE DU TALUS
 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

A l'attention de Damien FRANCOIS

Informations relatives aux travaux facturés

Commande n°ZB-702658 du 31/10/2024
 Selon le devis n°C24148833-1 du 06/09/2024
 Lilly chaufferie biomasse - Tvx Sup
 B00001633F - GX1437441F : RYK1U9WLilly chaufferie biomasse - Tvx Sup
 FA0079795B : PF TRAVAUX FEGERSHEIM (67) - LILLY CONSTRUCTION BIOMASSE PRODUCTION VAPEUR
 LILLY
 RIB n°ES SE du 31/10/2024
 ADRESSE : LILLY France - Z.A. - 2, rue du Colonel LillB.P. 70419 ILLKIRCH CEDEX 67640 FEGERSHEIM

Synthèse de votre facture

Désignation	TVA	Montant HT
Lilly chaufferie biomasse - Tvx Sup		
Double vannage pendant arrêt usine	20%	13 162,00 €
Géodétection par aspiration	20%	7 250,00 €
Ingénierie / frais structure	20%	2 088,00 €
	Total HT	22 500,00 €
	Total TVA	4 500,00 €
	Dont TVA 20%	4 500,00 €

Montant TTC facturé 27 000,00 €

Voir détail en pages suivantes

TVA acquittée à l'encaissement
Payable pour la date indiquée en référence en vertu de la Loi N°2008-776 dite de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008. En référence à l'art L.441-6 du code du commerce, le taux des pénalités de retard est égal au taux de refinancement (REFI) de la BCE augmenté de dix points de pourcentage (10%), avec dans tous les cas, un minimum de 3 fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimal de 40 euros pourra être facturée en vertu du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Détail de votre facture

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA
Lilly chaufferie biomasse - Tvx Sup			22 500,00 €	
Double vannage pendant arrêt usine			13 162,00 €	
Remplacement robinet KLEIN DN 80	1,00 ens	2 918,00 €	2 918,00 €	20%
Remplacement robinet KLEIN DN 40	1,00 ens	1 618,00 €	1 618,00 €	20%
Mise en place double vannage sur vapeur DN200	1,00 ens	6 624,00 €	6 624,00 €	20%
Mise en place double vannage sur retour condensats DN50	1,00 ens	2 002,00 €	2 002,00 €	20%
Géodétection par aspiration			7 250,00 €	
Géodétection	1,00 ens	7 250,00 €	7 250,00 €	20%
Installation de chantier				
Découpe des enrobés et évacuation en site agréé : 9m ²				
Marquage piquetage des réseaux, relevés en classe A des réseaux découverts et report sur un plan de masse				
Réalisation de fouilles d' investigations complémentaires au camion aspirateur, évacuation des déblais : 15m ³				
Remblais et réfections en enrobés provisoires à chaud : 10m ²				
Ingénierie / frais structure			2 088,00 €	
Frais ingénierie structure ESSE / DK	1,00 ens	2 088,00 €	2 088,00 €	20%
			Total HT	22 500,00 €
			Total TVA	4 500,00 €
			Dont TVA 20%	4 500,00 €
Montant TTC facturé 27 000,00 €				

TVA acquittée à l'encaissement

Payable pour la date indiquée en référence en vertu de la Loi N°2008-776 dite de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008. En référence à l'art L 441-6 du code du commerce, le taux des pénalités de retard est égal au taux de refinancement (REFI) de la BCE augmenté de dix points de pourcentage (10%), avec dans tous les cas, un minimum de 3 fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimal de 40 euros pourra être facturée en vertu du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.